

Impôt sur le revenu

aux corporations de ferme familiale limitées. C'est une des difficultés dont je parle.

Une autre chose qui mérite d'être signalée, c'est que le gouvernement ne semble pas reconnaître que, pendant leur vie, les agriculteurs réinvestissent leurs profits et revenus agricoles dans leurs fermes pour améliorer les bâtiments, acheter du matériel, des nouvelles terres, et ainsi de suite. Il en va de même du petit homme d'affaires. Il n'a tout simplement pas ou ne peut tout simplement pas trouver l'argent nécessaire pour effectuer des dépenses d'investissement importantes. Sa seule solution est de réinvestir ses profits dans son commerce tous les ans. A la fin de ses années de travail, l'agriculteur ou le petit homme d'affaires vend sa ferme ou son commerce et espère pouvoir y trouver son revenu de retraite ou sa pension.

L'agriculteur ou un petit homme d'affaires ne peut s'attendre à pouvoir vendre sa ferme ou son commerce à moins de les garder en bon état et d'effectuer les dépenses dont j'ai parlé. Quand il vend et espère en retirer une pension de retraite, qu'arrive-t-il? Le gouvernement intervient et prend une tranche énorme sous forme d'impôt sur la plus-value de capital. Une fois qu'il a acheté une maison dans une ville ou un village où il a l'intention de prendre sa retraite, il ne lui reste plus rien pour lui permettre de mériter une pension convenable pour sa retraite et mener une vie tranquille pendant ses vieux jours.

Je pense que la question est assez bien exposée dans une lettre que m'envoie M^{me} Don Petheram, R.R. n° 5, Waterford, Ontario, dont voici un extrait:

La plupart des agriculteurs et leurs épouses travaillent dur pour rembourser l'hypothèque et maintenir la ferme en activité. L'agriculteur ne peut compter sur un régime de retraite à l'instar d'autres travailleurs, et l'argent qu'il lui reste après qu'il a payé toutes ses dépenses est réinvesti dans l'exploitation elle-même.

Quand un agriculteur vend sa ferme pour prendre sa retraite, il affecte une bonne partie du produit de la vente à se reloger et à construire une maison ou à en acheter une. Le reste de l'argent est mis de côté et lui sert de revenu jusqu'à sa mort. Quand le gouvernement s'en approprie la majeure partie par l'impôt sur les gains en capital, il exige ce sur quoi compte l'agriculteur pour prendre sa retraite.

J'ai déjà parlé de cette situation ici même à la Chambre des communes, j'en ai parlé à divers ministres des Finances, et ce que les ministres ou leurs secrétaires parlementaires m'ont répondu, c'est que tout comme les autres citoyens, les agriculteurs peuvent se prévaloir d'un régime enregistré d'épargne-retraite. Il n'a même pas l'argent pour le faire. Comme je l'ai déjà dit, il a réinvesti tous ses bénéfices afin de maintenir son exploitation. Et cela ne s'adresse pas seulement aux agriculteurs mais aux chefs de petites entreprises.

L'impôt sur les gains en capital comporte un autre élément d'injustice, et c'est la façon dont il est prélevé. Essentiellement, cette injustice est liée à la façon dont les vérificateurs du ministère du Revenu national déterminent la valeur au jour de l'évaluation, dans le cas d'une exploitation agricole ou d'une petite entreprise. C'est une cause continue de conflits. J'ai reçu bien des lettres et des appels téléphoniques de gens qui contestent la manière dont les vérificateurs déterminent la juste valeur marchande au jour de l'évaluation.

La majorité d'entre eux qui se présentent à l'agriculteur n'ont aucune connaissance d'une exploitation agricole et de ce qu'il faut pour l'entretenir. Ce qu'ils savent ils l'ont appris dans un manuel. On leur a appris comment établir la valeur d'une ferme et ils sont tenus de respecter certains critères. Ils ignorent complètement ce que la valeur signifie à un agriculteur.

[M. Knowles (Norfolk-Haldimand).]

Il me semble que le gouvernement devrait avoir recours à des agriculteurs ou à d'autres personnes à la retraite ayant quelque expérience et connaissant le fonctionnement d'une ferme. Un homme que je connais très bien a toutes les qualités voulues à cet égard. C'est un agriculteur à sa retraite. Il a déjà fait du travail d'évaluation pour le gouvernement de l'Ontario. Il s'est porté candidat à un poste au ministère du Revenu national mais on l'a refusé. Je me demande bien pourquoi, car cet homme connaît les problèmes d'un cultivateur.

On attache trop d'importance à la valeur spéculative d'une terre. L'évaluateur tend à établir la valeur d'une ferme selon les prix en vigueur le 31 décembre 1971. Cependant, depuis lors, l'inflation et la spéculation à laquelle se livrent les agences immobilières qui vendent et achètent du terrain dans les alentours ou en empiétant sur les zones métropolitaines ont fait monter le prix du terrain de façon disproportionnée par rapport à sa valeur en tant que terre agricole. C'est la valeur que les vérificateurs voulaient donner au terrain au moment de la vente. L'écart est beaucoup trop grand.

● (2022)

J'aimerais citer encore une fois les propos de cette personne. Il a cité des chiffres qui illustrent bien ce que j'avance. Je ne citerai que la partie de la lettre qui s'applique à cette question. La voici:

Le terrain se vendait à \$1,000 l'acre et plus avant 1971 dans cette région, et maintenant, le gouvernement ne l'évalue qu'à \$350 l'acre. Si le terrain ne s'est vendu qu'à \$350 l'acre en 1971, c'était à des fins immobilières ou pour des raisons financières et cela ne signifie pas que le reste d'entre nous devons le vendre à un prix aussi bas.

On nous dit que nos maisons vaudraient plus si elles étaient en ville. Bien des gens préfèrent habiter à la campagne, et pour ce qui est du prix des maisons, les matériaux et la main-d'œuvre coûtent la même chose quel que soit l'endroit où l'on construit. Pourquoi, dans ces conditions, évalue-t-on nos maisons à un prix aussi bas? Nous espérons que vous réfléchirez à la disposition concernant l'impôt sur la plus-value et que vous donnerez au moins une juste valeur à nos terrains et à nos maisons.

La lettre était adressée au ministre des Finances et au premier ministre (M. Trudeau). Apparemment, ils n'y ont guère prêté attention.

J'ai ici une note que j'ai rédigée au cours d'une entrevue avec un agriculteur qui est venu me faire part de ce problème, M. William H. Rittenhouse qui demeure R.R. 2, Dunnville, Ontario. Il a constaté la même chose. La personne qui est venue faire l'évaluation de sa propriété n'avait aucune idée de la valeur ni des revenus d'une exploitation agricole. Par conséquent, les agriculteurs réalisaient une importante plus-value et devaient payer un impôt élevé sur cette plus-value.

Cet agriculteur m'a fait une proposition originale. Pour remédier à cette situation, il a proposé de partir du prix de vente, au moment où l'agriculteur vend sa terre, et de déduire 10 p. 100 par an, pour tenir compte plus ou moins de l'inflation, en remontant jusqu'en 1971. Ainsi, cela permettrait de calculer un impôt raisonnable sur la plus-value. Je crois que cette proposition mérite d'être prise en considération. Les vérificateurs de l'impôt sur le revenu devraient tout au moins en tenir compte quand ils déterminent la valeur de la plus-value pour fixer l'impôt. Si cette formule ne convient pas, il devrait y en avoir une autre qui tienne compte de l'effet de l'inflation sur la valeur des terres agricoles.